



PIERRE ET VACANCES
Société anonyme au capital de € 88.109.110
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

Assemblée Générale Mixte du jeudi 14 février 2008

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents préparatoires**

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire), le jeudi 14 février 2008 à 15 heures, au Royal Monceau, 37 avenue Hoche, Paris 8^{ème}.

Jusqu'au 5^{ème} jour inclusivement avant l'Assemblée Générale, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la société de lui envoyer les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce

L'actionnaire fait cette demande au moyen du formulaire intitulé « Demande d'envoi de documents et de renseignements complémentaires » qui lui a été adressé le 30 janvier 2008 avec l'ensemble des documents de convocation.

Ce formulaire est à retourner par courrier, par fax ou par e-mail à :

Pierre & Vacances - Mme Claire Lemeret - L'Artois - Espace Pont de Flandre - 11 rue de Cambrai - 75947 Paris Cedex 19 - Fax : 01 58 21 53 98 - E-mail : clemernet@pierre-vacances.fr.

L'envoi est fait aux frais de Pierre & Vacances.

Le même droit est ouvert aux actionnaires propriétaires de titres au porteur, qui doivent en faire la demande auprès de :

- l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte,
- ou auprès de Natixis - Mme Micheline Petit - 10-12 avenue Winston Churchill - 94220 Charenton-le-Pont - Fax : 01 58 32 46 60 - E-mail : micheline.petit@natixis.fr (en justifiant dans ce dernier cas de la qualité d'actionnaire par la transmission d'une attestation de participation).

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale peuvent également être consultés au siège social de la société :

Pierre & Vacances
Mme Claire Lemeret
L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai
75947 Paris Cedex 19
Tél. : 01 58 21 54 65

et ce, pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

* * *

*